

PROCES VERBAL du Conseil municipal du 12/10/2022

Présents :

CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, REALINI François, HEESTERMANS Jacques, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, PAGES Caroline, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, ZAURIN Rose-Marie, POIRIER Vijay-Damien, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, SABAS Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. DUVAL à M. CHAPLET
Mme PREVOT à M. REALINI
Mme FAYAT à M. BELHOMME
M. CHEVALIER à M. BERTRAND
M. DEVAUX à M. BOSSAERT
Mme GRYMONPREZ à M. HEESTERMANS
Mme GOUBERT à M. GATUINGT

Excusée :

Mme DUCRET

M. HEESTERMANS est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Je vous propose de démarrer cette séance du conseil municipal. Comme d'habitude je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux.
Il nous faut comme d'habitude dessiner un secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Il nous faut comme d'habitude désigner un secrétaire de séance.
M. HEESTERMANS me dit : « Hm », donc je suppose qu'il est volontaire.
Merci, M. HEESTERMANS.

Approbation du procès-verbal du 06 juillet 2022

M. LE MAIRE : Si vous nous en êtes d'accord, il nous faut approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet. Y a-t-il remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Informations sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Comme d'habitude, je vais vous faire lecture des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Et comme d'habitude, si vous avez des questions, des interrogations, n'hésitez pas à m'interrompre.

Date de décision	N°	INTITULE
29/06/2022	56	Signature d'un contrat de maintenance avec la société LOGIDOC pour la gestion du logiciel GERALD pour la police municipale. Montant : 80 € HT par an
06/07/2022	57	Signature de 2 contrats d'abonnements NORDNET pour l'accès à la fibre dans les écoles Paul-Émile Victor et Jules Ferry. Montant : 34,90 € TTC par mois et par école
06/07/2022	58	Signature d'une convention de mise à disposition précaire et révocable d'un terrain situé Bois des Saints-Pères à usage de loisirs associatifs au profit de l'association BLACK FOX. Montant : 50 € par an
17/07/2022	59	Signature bail professionnel avec Mmes CHICAULT et PETITE, infirmières à la maison médicale. Montant : 355,01 €
21/07/2022	60	Signature d'un avenant au bail professionnel avec les infirmières situées 18 rue du Poirier Saint au profit de Mmes KIMPESA et LALEY. Les clauses du bail demeurent inchangées.
22/07/2022	61	Mise au rebut d'un réfrigérateur INDESIT. Année d'achat 2014
26/07/2022	62	Signature d'un contrat de prestation avec AGORASTORE (site d'enchères) pour la vente aux enchères de matériels ne servant plus à la collectivité. Montant : 300 € frais d'adhésion et 12% taux de commission sur chaque vente *
27/07/2022	63	Notification du marché subséquent n°1 pour le lot n°1 "Matériels informatiques et périphériques" de l'accord-cadre n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec la société COMPUTER SERVICES 77. Montant : 3655 € HT
27/07/2022	64	Notification du marché subséquent n°2 pour le lot n°3 "Licences de logiciels informatiques" de l'accord-cadre n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec la société COMPUTER SERVICES 77. Montant : 648 € HT
08/08/2022	65	Signer le présent contrat de maintenance des aires de jeux avec la Société RECRE ACTION. Montant : 7 271,50 € HT *

17/08/2022	66	Mis en rebut d'un Jeu pour enfants à l'école Jules Verne. Année d'achat 2009 Montant de 381,60 € *
26/08/2022	67	Notification d'un avenant n°1 au lot n°5 "Menuiserie aluminium, métallerie" du marché de travaux de construction du poste de police municipale avec la société FLAMANT ROGÉ. Augmentation du marché de 2,97% : 3500 € HT *
29/08/2022	68	Annulée
12/09/2022	69	Notification avenant n°1 marché n°2022M02 d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments (variation du prix combustible P1 (MTI) prévue à l'article 6.6.1 du CCAP et modifie la liste des lieux des travaux obligatoires au P3 prévue à l'annexe 4 du CCTP, sans aucune incidence financière pour le marché) *
12/09/2022	70	Signature d'un contrat d'abonnement NORDNET pour l'accès à la fibre dans l'école Jean de la Fontaine. Montant : 34,90 € TTC par mois
15/09/2022	71	Notification avenant n°1 lot n°6 "Menuiserie bois intérieure/extérieure" du marché de travaux de construction du poste de police municipale (supprime l'ensemble du meuble office, pour une diminution du marché de 10,74%, soit une moins-value de 2570 € HT)
16/09/2022	72	Signer l'avenant à la convention d'adhésion avec les Francas de Seine-et-Marne, afin de poursuivre nos engagements communs pour les enfants et les jeunes pour l'année 2022/2023. Montant : 460 € *
16/09/2022	73	Signer la convention de participation financière relative à l'acquisition et à l'utilisation de la photographie aérienne 2022 du territoire de Cesson avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart. Montant : 600 €
21/09/2022	74	Signer le marché subséquent n°3 portant sur les prestations du lot n°4 « Matériel informatique pédagogique » avec la société GESTEC. Montant : 1970 € HT
21/09/2022	75	Notification du marché subséquent n°4 pour le lot n°3 "Licences de logiciels informatiques" de l'accord-cadre n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION. Montant : 69,15 € HT
21/09/2022	76	Notification du marché subséquent n°5 pour le lot n°5 "Matériels informatiques reconditionnés" de l'accord-cadre n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec PC21. Montant : 305 € HT

*Décision n°62

Bruno COTTALORDA : Bonsoir à toutes et à tous. Juste une petite explication. Est-ce que c'est une adhésion annuelle et est-ce que vous avez un ordre de grandeur pour le montant du matériel qui sera vendu aux enchères ?

M. LE MAIRE : L'adhésion, je suppose qu'elle est annuelle. Le montant de ce qui va être vendu, ça dépend de ce qu'on aura à vendre. Je pense qu'il y a eu des véhicules qui ont été mis dessus, des véhicules du parc automobile pour des valeurs fluctuantes. J'ai en tête des véhicules à 3000 €... De toute façon dans ces ventes, c'est aussi une décision donc je vous en ferai état à chaque fois qu'il y a un bien qui est vendu via ce site-là, mais pourquoi pas en fin d'année faire... Du matériel informatique aussi, me dit-on. 30 000 €, de vente globale. Effectivement, il serait peut-être intéressant en fin d'année de faire un bilan complet de ce qu'on a pu vendre via ce site, AGORASTORE, et en fonction du montant, on aura aussi le taux de commission, et ce qui rentre en recettes aussi dans les caisses de la commune.

*Décision n°65

Julien FAVRE : Bonsoir. On voulait profiter que la question des aires de jeux soit abordée avec ce point pour vous demander s'il y avait des avancées sur la réflexion concernant l'équipement d'un certain nombre de quartiers de la commune en aires de jeux. Ça avait été une promesse de campagne. On voulait savoir où on en est de cette réflexion. Est-ce qu'il y a des projets d'équipements en particulier pour la Plaine du Moulin à Vent ? Merci.

M. LE MAIRE : On est toujours au stade de la réflexion. Ce que je peux vous dire, c'est que ce contrat nous amène aussi à nous interroger sur toutes les autres aires de jeux, parce qu'assez bizarrement, ces jeux mis à disposition de la population sont – c'est mon avis personnel – rapidement obsolètes et il faut les remplacer. On se retrouve avec des montants que je trouve complètement extravagants pour des aires de jeux qui – de mon sens – ont à peine 10 ans. Donc le choix va être assez compliqué. C'est-à-dire ou on remplace à l'existant, parce qu'on n'a pas le choix d'un point de vue sécurité ou budgétairement, on décide de ne pas le faire, on les supprime et on en met une dans la Plaine du Moulin à Vent. Ça va être le genre de décision qu'on aura à prendre sur 2023. Je vous le dis très franchement. Je trouve ça aberrant, l'obsolescence qu'on peut avoir sur ce type d'équipement. Je ne sais pas si c'est de l'obsolescence programmée ou si c'est les fabricants de jeux qui font eux-mêmes leurs propres normes, je ne pense pas, c'est assez compliqué. On aura la question à se reposer sur le budget 2023 sur le remplacement des jeux et sur ce projet-là.

Julien FAVRE : Pour notre culture, est-ce qu'il y a des garanties ? Par exemple, quand ces jeux installés, est-ce qu'ils sont garantis plusieurs années ? Comment ça se passe ?

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, ils sont garantis. Mais ce n'est pas tellement des problèmes de garantie qui se posent, c'est des problèmes de changement de normes, d'obsolescence. Même si les jeux vous paraissent tout à fait aptes à servir, les rapports qui sont faits par les sociétés de contrôle vous disent : « Ces jeux-là ne sont plus aux normes, il faut les changer ou les enlever. » C'est aussi simple que ça. C'est pour ça que je vous dis que c'est un peu fort de café parfois. Mais on aura l'occasion lors de la discussion budgétaire de revenir sur ces sujets-là.

*Décision n°66

M. LE MAIRE : Quand je disais 10 ans, j'étais peut-être un peu en dehors des clous, mais c'est le fameux jeu dont les enfants ne pouvaient plus se servir parce que là encore, on nous disait qu'il n'était plus apte à être utilisé et on l'a bien sûr remplacé. Là, on met la mise au rebut de ce jeu.

*Décision n°67

Lydia LABERTRANDIE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Nous aurions une petite question sur la raison de cette augmentation. Y a-t-il une aggravation de la dépense pour cet aménagement au vu de cette décision ainsi que de la 71 ? Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur REALINI.

François REALINI : La plus-value, c'est simplement l'électrification des portes de garage. Donc il n'y a pas de problème particulier, simplement que les portes de garage seront maintenant électrifiées pour l'ouverture et la fermeture. En contrepartie, il y a une moins-value un peu plus loin, pas tout à fait du même montant, mais qui peut compenser en grande partie.

*Décision n°69

Julien FAVRE : Justement, on aimerait avoir quelques précisions sur ce marché, parce qu'au vu de la manière dont les choses sont formulées, ça nous paraît un peu contradictoire, variation du prix combustible et finalement sans aucune incidence financière pour le marché. Est-ce qu'on pourrait avoir des explications supplémentaires ?

M. LE MAIRE : On ne les a pas ce soir. En tout cas, on note la question. Je suis d'accord que la formulation peut prêter à confusion. On vous donnera la réponse et le pourquoi de ces modifications, parce qu'il y a la variation de prix et les lieux de travaux obligatoires, et vous aurez la réponse rapidement.

*Décision n°72

Christophe BOSQUILLON : Cette somme de 600 € s'ajoute à une somme qui avait été précédemment octroyée dans un Conseil municipal antérieur. Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, ne pourrait-on pas plutôt nous appuyer sur les compétences internes des élus et des agents plutôt que de faire appel à des intervenants extérieurs ?

M. LE MAIRE : Vous parlez des Francas ?

Christophe BOSQUILLON : Oui, tout à fait.

M. LE MAIRE : C'est 460.

Christophe BOSQUILLON : 460, pardon.

M. LE MAIRE : Oui, sauf que les Francas ont une expertise, d'ailleurs vous avez pu le constater lors d'une réunion qui a eu lieu il y a peu sur notre projet sur la jeunesse. Ils ont une expertise qui est toujours intéressante à confronter à ce qu'on sait. Cette expertise, nous ne l'avons pas en interne. Je suis d'accord qu'on pourrait en faire l'économie, sauf qu'on se priverait de cette expertise importante que peuvent nous apporter les Francas.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Ouverture dominicale pour l'année 2023 pour l'ensemble des commerces de détail présents sur la commune de Cesson, suite aux dispositions de la loi du 06/08/2015**

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la première délibération que nous prenons toujours à peu près à la même époque pour la demande d'ouverture dominicale pour l'année 2023 pour l'ensemble des commerces de détail présents sur la commune de Cesson, suite aux dispositions de la loi du 6 août 2015. Il y a eu une demande notamment et principalement du groupement interéconomique des commerçants du centre commercial Boissénart. Donc une dérogation pour les dates des dimanche 15 janvier, 2 juillet, 26 novembre, 3, 10, 17, 24 décembre 2023 et en plus pour le lundi 10 avril, lundi 8 mai, jeudi 18 mai, lundi 29 mai, vendredi 14 juillet, mardi 15 août, mercredi 1^{er} novembre et samedi 11 novembre. On nous demande de délibérer sur cette demande comme le fera également la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Julien FAVRE : Vous connaissez notre position sur ce sujet, parce que nous l'avons exprimée à plusieurs reprises. Nous rappelons que nous sommes contre l'ouverture dominicale de ces commerces pour plusieurs raisons, parce que cela nous semble contraire aux intérêts des petits commerçants de centre-ville. Et par ailleurs nous l'avons déjà exprimé, nous estimons que c'est contraire à l'organisation des vies familiales. Mais il nous semble cette année qu'il y a des arguments supplémentaires qui devraient nous amener à voter contre cette autorisation. Le gouvernement lui-même nous appelle à la sobriété énergétique. On a vécu un été épouvantable qui a démontré quand même assez clairement que le changement climatique était là. Et si nous adoptons ce texte, à notre échelle nous contribuons à entretenir cette dynamique qui n'est pas la bonne. Il nous semble qu'à un moment donné, il faut savoir dire stop. Dans quelques minutes, on va nous proposer l'installation du comité de développement durable. Là, il nous semble qu'on est clairement dans une contradiction. On ne peut pas le même soir installer un comité de développement durable et à nouveau voter ce type de mesure qui est totalement contraire à ce que nous devrions faire. Et donc pour ces raisons, nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Et nous avons parfaitement entendu. Comme je le dis à chaque fois, chacun vote en son âme et conscience sur ce type de délibération. On peut parfaitement entendre vos arguments. Je précise que cette autorisation est valable pour tous les commerces de Cesson. Bien évidemment, nos petits commerces en centre-ville n'en sont pas du tout demandeurs mais si d'occasion ils voulaient ouvrir à ces dates-là, ils le pourraient. Les arguments sont entendables. D'un autre côté, nous avons aussi sur Cesson mais pas que, une activité économique qui est principalement axée aussi sur le commerce. Comme les autres zones sont ouvertes le dimanche, si on n'autorisait pas nos commerçants qui se trouvent à cet endroit à le faire, ils seraient bien sûr en concurrence frontale avec les autres. Vous allez me dire qu'on a qu'à interdire à tous d'ouvrir, ce serait plus simple mais c'est plus compliqué que ça. Là, on créerait une situation un peu compliquée pour les commerces qui se situent sur cette zone-là. Mais je peux parfaitement comprendre votre position.

Julien FAVRE : Je poursuis la discussion, comme vous venez de dire, il faudrait que l'ensemble des communes au moins de l'agglomération GPS s'y associe, mais je pense qu'il faut porter le débat au sein de GPS, pourquoi pas à l'occasion de la prochaine assemblée communautaire. Nous le répétons encore une fois, c'est totalement

contradictoire. L'étalement des horaires d'ouverture des commerces contribue mécaniquement et arithmétiquement à augmenter les émissions produites par les véhicules qui s'y rendent. Les magasins qui ouvrent une journée de plus consomment davantage de l'électricité. À un moment, il faut savoir s'arrêter au moins pour modérer l'émission de CO2 et la consommation d'énergie.

M. LE MAIRE : Je compte sur vous pour solliciter des élus que vous connaissez bien pour aussi porter le débat à Grand Paris Sud. Mais je pense que le débat aura lieu, j'en suis même certain, parce qu'à chaque fois qu'on vote ce type de délibération même à Grand Paris Sud, il y a aussi ce débat-là.

Julien FAVRE : Je les solliciterai, je les sollicite déjà, nous les sollicitons déjà.

M. LE MAIRE : C'est parfait. S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Il y en a 5. Des abstentions ? Il y en a une de M. DEVAUX. 4 autres abstentions. Ça fait 5. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

5 votes contre

5 abstentions

Fixation de la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux
--

M. LE MAIRE : La fixation de la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux. Je vous rappelle que nous avons franchi le seuil des 10 000 habitants il y a quelques années. Notre recensement est donc maintenant réalisé par un échantillon de logements issus du répertoire d'immeubles localisés, et donc qui est initialisé par l'INSEE et qui regroupe les adresses de la commune avec leur nombre de logements. La prochaine enquête aura lieu du 19 janvier au 25 février 2023 et concernera 318 logements répartis entre deux agents recenseurs. Évidemment, le recensement reste sous l'autorité de l'État mais les enquêtes reposent sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE. La commune prépare et organise le recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire de 1948 € en 2023. Pour information, en 2022 la commune a perçu une dotation de 1871 € pour 347 logements recensés. Et je suis moi-même en tant que maire responsable de l'enquête de recensement dans la commune.

Il vous est demandé ce soir de fixer la rémunération des agents recenseurs et de l'équipe administrative composée de deux coordonnateurs.

La rémunération ainsi qu'elle suit :

- 1 € brut par feuille de logement
- 1,10 € brut par bulletin individuel
- 17 € brut par demi-journée de formation pour les personnes effectuant ces formations en dehors de leur temps de travail (deux demi-journées de formation sont prévues début janvier)
- 85 € brut pour la tournée de reconnaissance
- 50 € brut pour les frais d'essence
- Une prime de rendement pouvant aller jusqu'à 200 € brut pourra être attribuée à chaque agent recenseur ayant rempli correctement ses missions

On décide aussi de fixer l'indemnité attribuée aux agents communaux composant l'équipe administrative à 400 € brut par agent.

Avez-vous des questions, des remarques ?

Julien FAVRE : Nous aimerions savoir si la rémunération des agents augmente par rapport à l'année dernière. C'est une question que nous avons posée en commission.

M. LE MAIRE : Oui et que j'ai oublié de retransmettre. Non, elle n'a pas augmenté.

Julien FAVRE : C'est quelque chose qui nous pose problème en raison de la situation d'inflation, en particulier sur la prime des frais d'essence. On le sait, les prix des carburants ont augmenté. C'est quelque chose qui nous pose problème.

M. LE MAIRE : Je peux l'attendre. Ce sont quand même deux agents de la commune qui, je pense, vont principalement se déplacer à pied. Je peux entendre votre remarque sur les frais d'essence, qu'on a toujours du mal à estimer. C'est une estimation, donc on ne sait pas. À mon avis, je pense qu'ils n'ont pas ces 50 € de frais. Il faut qu'on puisse l'estimer, mais ça n'a pas augmenté depuis l'année dernière. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou réflexions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5. Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
5 abstentions**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Approbation de la création du comité de développement durable et de son règlement

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à Mme PECULIER.

Charlyne PECULIER : Trois délibérations sur le développement durable. La première, c'est sur la création du comité de développement durable qui faisait partie des actions du Plan Local de Développement Durable dans la partie gouvernance. L'idée, c'est de créer une instance de démocratie locale pour pouvoir à la fois consulter les membres – j'expliquerai un peu plus la composition – sur les politiques publiques liées au développement durable, associer des personnes aux actions de sensibilisation auprès de la population, suivre les actions du Plan Local de Développement Durable à la fois informer, consulter sur les détails notamment des actions, constituer un réseau de structures et d'habitants engagés dans le développement durable, parce que c'est un des sujets... En faisant le Plan Local de Développement Durable, on s'est rendu compte assez rapidement qu'il y avait pas mal de personnes qui faisaient des choses dans leur coin sans se mettre en réseau, des initiatives citoyennes qui ne se mettaient pas forcément en relation avec les bons acteurs. L'idée, c'est aussi de pallier ça en mettant tout le monde autour de la table, en tout cas quelque structures comme on va le voir, des habitants. Ça permettra de faciliter la mise en place de projets à la fois communaux mais aussi d'initiative citoyenne, comme on en a vu d'ailleurs avec la ressourcerie. Il y a un règlement du comité de développement durable qui sera signé par les membres. Ce règlement, vous l'avez eu dans les éléments qui vous ont été fournis. Je ne vais pas le lire, parce que c'est un peu long. À retenir, c'est qu'il y aura 16 habitants de Cesson. Ça a été divisé par quartier proportionnellement au nombre d'habitants par quartier. Un représentant de chaque structure associée, les structures associées – ce sera la 2^e délibération. 4 élus majoritaires, un élu majoritaire titulaire, après il y a aussi les suppléants et le Conseil communal jeunes, enfants qu'il fallait également associer à mon sens, parce qu'ils ont quand même beaucoup d'idées sur le

développement durable.

Il y a aussi des critères dans la composition, notamment pour éviter d'avoir plusieurs représentants d'une même association et donc ce qui serait un peu dommage pour la diversité des avis et des expériences. Ça aussi c'est détaillé.

Il y aura minimum 3 réunions formelles par an, sachant que l'idée c'est aussi de se voir pendant les événements à Cesson, de faire des actions de sensibilisation ensemble. Le lien sera un peu plus permanent que juste 3 réunions par an. C'est l'engagement minimum. Les membres sont désignés pour deux ans avec des critères de désignation différents selon le type de public. Les habitants, c'est des habitants volontaires qui se proposent. Il y a un tirage au sort s'ils sont trop par quartier. Les représentants de chaque structure, ce sera la prochaine délibération, les élus ce sera ce soir qu'on les désignera. Je pense que c'est à peu près tout. Je ne sais pas s'il y a des questions.

Lydia LABERTRANDIE : Merci beaucoup. Nous nous félicitons de toutes les mesures qui pourraient aller dans le sens de l'écologie. C'est pourquoi nous voterons pour, mais nous souhaitons tout de même donner un peu notre avis. Nous participerons donc au comité de développement durable pour y défendre nos propositions et notre vision de la question qui n'est pas la même que celle de la majorité municipale. Rappelons pour mémoire la destruction du verger de Cesson, l'artificialisation des prairies de la Ferme Benoît, l'autorisation des extensions successibles de Woodshop, le manque d'ambition de politique sociale et le refus réitéré de refonte du plan de déplacement.

À nos yeux, face à l'urgence environnementale, on ne peut pas se contenter de demi-mesures. Des choix structurants doivent être faits à différentes échelles pour engager la transition environnementale. Cela suppose une politique globale à l'échelle de la commune, des décisions contraignantes, des budgets associés ainsi qu'un budget spécifique. Or il n'a pas été annoncé un tel budget sur ces réalisations. Nous rappelons deux de nos propositions : toutes les politiques de la ville doivent être pensées en fonction de la transition environnementale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à Cesson. Nous demandons la création d'un poste de référent environnemental à l'intérieur de l'administration municipale, justement pour faire avancer ce projet. Et pour les structures associées, nous proposons M. Julien FAVRE en titulaire et M. Christophe BOSQUILLON en suppléant.

Donc nous voterons pour puisque ça va dans le sens de nos orientations. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Juste deux points dans votre intervention. Les arguments, on les connaît. C'est toujours les mêmes qui reviennent. Quand vous parlez de destruction du verger de Cesson et des champs de la Ferme Benoît, je rappelle que si nous avions voulu nous en rendre propriétaire, il aurait fallu doubler l'endettement de la commune et pour derrière aménager. Donc c'était des frais en plus en fonctionnement et bien sûr en investissement. Je suis désolé de vous le redire, mais Cesson n'a pas les moyens de doubler son endettement. Parce que l'endettement, il faut le rembourser derrière. Je sais qu'à une époque, ça a déjà été fait de doubler l'endettement. Ça doit être chose facile. Mais il faut être aussi un peu pragmatique sur ce genre de choses. Je rappellerai quand même que sur le verger de Cesson, nous avons obtenu de l'aménageur qu'on conserve la moitié de la surface en aménagement. Hélas sur le verger de Cesson, quand l'association n'a pu l'entretenir, personne n'a proposé de reprendre le flambeau à l'époque et malheureusement la grande majorité des arbres – pour ainsi dire 90 % – maintenant aujourd'hui sont dans un état sanitaire déplorable. C'est aussi ça le verger de Cesson. Il faut aussi regarder la vérité en face. C'est vrai que quand on parle de budget, on peut dire : « Il faut acheter, il faut faire ci, il faut faire ça. » Sauf que quand on est devant la réalité de la gestion du budget, malheureusement on s'aperçoit que tout n'est pas possible et surtout dans ce genre d'investissement.

Bruno COTTALORDA : Juste une petite précision. Nous sommes d'accord avec vous. La municipalité n'avait pas les moyens d'acheter ce terrain et de l'entretenir et de prendre tout à sa charge par la suite. Notre analyse, nous semble que tout n'a pas été fait, notamment au niveau de structures comme des conservatoires pour la variété des espèces et que c'est dans ce sens-là que certaines actions auraient pu être entreprises. En tout cas, si elles ont été faites, on n'a pas été tenus informés.

M. LE MAIRE : Vous n'étiez peut-être pas élu à l'époque, c'est peut-être pour ça. Le conservatoire notamment de Savigny a été approché. Très sincèrement, on nous a dit qu'il n'y avait aucune espèce intéressante dans le verger de Cesson. Je vous rappellerai aussi qu'un certain conseiller départemental qui était maire de la ville avait approché la région pour qu'elle s'en rende propriétaire et que la région a répondu à l'époque que ça ne les intéressait pas. La région a peut-être changé d'avis, mais un peu tard. Mais à l'époque, la région a bien répondu que ça ne les intéressait pas. Tout a été tenté pour trouver un acquéreur pour ce verger, malheureusement et je rappelle quand même que ce verger était en zone constructible, donc que les héritiers GRAS étaient tout à fait en capacité de vendre leur bien. Je me souviens même d'une réunion avec un architecte et la famille GRAS dans mon bureau où l'architecte nous a sorti des plans où il bétonnait toute la surface. Et en me disant droit dans les yeux : « Monsieur le Maire, de toute façon, vous n'aurez pas le choix. Il y a un PLU, on le respecte. Vous n'avez pas le choix. »

C'est là où on a dit non, on a tapé sur la table, on a dit : « On préservera au moins la moitié de la surface. » Oui, on peut avoir des hypothèses, on peut dire que rien n'a été fait, ce qui n'est pas le cas. On a préservé au mieux les intérêts de cette partie de Cesson qu'il nous semblait aussi intéressant de préserver. On en a au moins surface sauvé la moitié.

Charlyne PECULIER : Je voulais juste répondre sur le reste. Dans le Plan Local de Développement Durable, il y a quand même des actions structurantes. Il y en a 80. C'est quand même un plan local qui est ambitieux, qui va d'ailleurs que l'ensemble des programmes municipaux qui ont été présentés à la population. Pour le budget spécifique, c'est un choix. D'ailleurs on l'avait dit au moment du vote, c'est un choix parce qu'il n'y a pas de poste de dépenses spécifiques parce que pratiquement tous les services sont concernés et donc ont dans leur budget une partie du Plan Local de Développement Durable. C'est comme ça que ça a été décidé et ça a plus de sens à mon avis, parce que le Plan Local de Développement Durable est transversable à la plupart des services. En ce qui concerne une personne dédiée, ça a été le cas jusque-là. C'est en cours pour la suite, mais c'est très important évidemment. D'ailleurs, pour les noms, on leur demandera ou pas ? C'est l'autre délibération.

M. LE MAIRE : Mme LABERTRANDIE.

Lydia LABERTRANDIE : Donc d'après ce que vous venez de nous expliquer, il y aura dans chaque service un budget spécifique pour le Plan Local de Développement Durable ?

Charlyne PECULIER : Non, il n'y a pas de budget spécifique, il y a des budgets pour les actions du Plan Local de Développement Durable. Par exemple les aires de jeux... C'est des postes de dépense spécifiques aux actions, mais on ne crée pas des sous-catégories pour le développement durable dans chaque service.

Lydia LABERTRANDIE : D'accord. Et concernant notre demande d'une personne dédiée sur ces actions-là, on peut avoir votre ressenti ?

M. LE MAIRE : Je pense que Mme PECULIER vous a répondu juste avant. Il y aura une personne, si tout se passe comment le prévoit, qui sera en charge de gérer le développement durable en transverse dans tous les services de la mairie.

Charlyne PECULIER : Si ça vous va, je passe à la délibération suivante.

M. LE MAIRE : Il faut la voter, avant.

Charlyne PECULIER : Ah oui, il faut la voter avant bien sûr, accessoirement.

M. LE MAIRE : Pour la délibération qui est pour la création du comité de développement durable. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Elle est adoptée.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Approbation de la liste des structures associées au comité de développement durable
--

Charlyne PECULIER : Je peux passer à la suivante. Maintenant qu'on a adopté le règlement du comité de développement durable, je vous parlais de la composition et des structures associées. On entend par structures associées surtout des associations cessonaises ou non mais qui ont des actions sur le développement durable sur la ville de Cesson, qui ont un impact positif là-dessus. Ça peut être à la fois environnement, social, économie, économie locale évidemment. Il y a des associations subventionnées ou non. Mais évidemment elles ont été en priorité mises dans la liste. Pour l'instant, on délibère sur cette liste qui a été présentée. En revanche, s'il y a d'autres associations ou structures, entreprises qui souhaitent s'intégrer au comité de développement durable, ils pourront nous en faire la demande et on délibérera pour ajouter ces structures.

Je pense qu'on a à peu près fait le tour avec cette liste. Il y a Cesson Sans Frontières, le Club de l'Amitié, TESSA, qui est anciennement DDNA, Don du sang, Elan 2, GDSA77, Pie Verte Bio 77, Restaurants du Cœur, Scouts de France, Secours populaire, Paroles de Femmes relais 77, Secours catholique, Leroy Merlin, l'ADE, Les Jardins de nouveau village, la MLC, SEL Avenir, SOS Batraciens, Union des Commerçants de Cesson, Endana, Folles des Bestioles et Alternatiba Sénart 77.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces structures ?

M. LE MAIRE : On va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Approbation de la liste des élus membres du comité de développement durable
--

Charlyne PECULIER : Pour la 3^e et dernière délibération, c'est la liste des élus membres du comité de développement durable. Je voulais également ajouter qu'on ne délibère pas ce soir sur la partie habitants pour plusieurs raisons. Il y a déjà des volontaires qui se sont présentés soit par mail soit par le formulaire qui a été mis dans le Cesson Info

et sur le site Internet. L'idée, c'est de les recontacter, de voir avec eux s'ils sont toujours d'accord, maintenant qu'on l'a votée, de leur donner le règlement du comité de développement durable. C'est difficile pour eux avant de se projeter sur ce que ça implique. L'idée, c'est de faire ça au prochain Conseil municipal et de lancer le comité de développement durable après ça, ce qui nous laisse un peu de temps aussi pour voir toutes les modalités pratiques, pour trouver une date adéquate, etc.

Bruno COTTALORDA : Du coup une petite précision. S'il y a plus d'habitants qui se proposent que d'habitants retenus au final, comment seront-ils choisis ?

Charlyne PECULIER : C'est un tirage au sort qui aura lieu au prochain Conseil municipal. C'est déjà le cas. Sur la liste – je ne l'ai pas sous les yeux – mais j'avais vu qu'il y avait trop de personnes dans certains quartiers. Là on va tirer au sort en Conseil municipal, ce qui nous permet de ne pas tricher. On le fait devant tout le monde. C'est bien normal. Du coup, ce seront des personnes qui seront suppléants, de fait. S'il y a un titulaire qui n'est pas disponible, le suppléant peut prendre la suite. S'il y a trop de suppléants, il faut qu'on tire au sort... Tout est marqué dans le règlement. La base, c'est que c'est un tirage au sort.

Je reprends la liste sous les yeux. Pour Union pour Cesson, il y a 4 titulaires et 2 suppléants. C'est dans le règlement du comité de développement durable que l'on a voté. Pour le groupe Nouveau départ pour Cesson, il y a un titulaire et un suppléant. Pour Union pour session, on a en titulaire, Charlyne PECULIER, Isabelle PREVOT, Dominique ORLANDO, Fanny GOUBERT. En suppléant, Vijay POIRIER et Charline COGET. C'est ce qui est proposé pour notre groupe. Je vous laisse dire pour le vôtre.

Christophe BOSQUILLON : Julien FAVRE en titulaire et moi-même en suppléant.

M. LE MAIRE : Parfait. Ce que je vous propose, ce n'est pas de sortir l'urne pour voter. Si on en est tous d'accord, on fait un vote à main levée, bulletin secret.

Je propose qu'on passe au vote pour cette liste. Qui est pour ? C'est un vote à l'unanimité avec les pouvoirs bien évidemment. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

FINANCES

Décision modificative n°2

M. LE MAIRE : C'est fini pour le comité de développement durable. Merci pour le travail accompli là-dessus, encore une fois, Mme PECULIER, et l'aboutissement, même si on ne l'a pas encore mis en place. On le fera après la désignation des habitants. C'est un travail de longue haleine qui voit le jour.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTE S
Chapitre 011 – Charges à caractère général	131 000,00	
D 60621 - Combustibles	131 000,00	
Chapitre 014 – Atténuations de produits	44 000,00	
D 739223 – FPIC	44 000,00	
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	-60 000,00	
D 022 – Dépenses imprévues fonctionnement	-60 000,00	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	-90 000,00	
D 023 – Virement à la section d'investissement	-90 000,00	
Chapitre 013 – Atténuations de charges		25 000,00
R 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel		25 000,00
TOTAL	25 000,00	25 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	-90 000,00	
D 020 – Dépenses imprévues investissement	-90 000,00	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		-90 000,00
R 021 – Virement de la section de fonctionnement		-90 000,00
TOTAL	-90 000,00	- 90 000,00

Décision modificative n°2. Je vais essayer d'être aussi clair que peut l'être généralement M. DUVAL qui aurait bien aimé être présent avec nous ce soir, mais qui malheureusement ne le peut pas. Décision modificative qui a trait principalement à deux postes : le poste combustible et le reversement de ce qu'on appelle le FPIC, le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale.

Sur les combustibles, je vais en profiter pour faire un petit aparté. Vous êtes je pense parfaitement informés de ce qui se passe sur l'énergie en général et sur le gaz en particulier et sur les charges qui pèsent sur les ménages, mais qui bénéficient d'un bouclier – plus ou moins partiel – mais d'un bouclier énergétique. Bouclier qui n'existe pas pour les collectivités et pour les entreprises. Ça veut dire que les collectivités font face à une augmentation du coût des énergies, aussi bien électrique que gaz et ce qu'on nous annonce, c'est un coût pour l'électricité multiplié par 2 sur la fin de l'année et sur 2023 et pour le gaz, ça oscille entre fois 4, fois 7, fois 8. C'est extrêmement variable suivant les fournisseurs que peuvent avoir les collectivités. En ce qui nous concerne, et le marché qu'on a avec l'entreprise DALKIA, on nous annonce un fois 4 pour 2023. Mais on nous annonce bien sûr une augmentation des charges par rapport à ce qu'on avait prévu au budget qu'on a voté. Et on passe, de mémoire, 270 000 à presque sur la fin de l'année ce qui est projeté à 450 000 €, et on n'a pas reçu toutes les factures. Ce qu'on fait ce soir, c'est simplement pour les factures qu'on a reçues jusqu'au mois de juillet. Vous allez me dire que l'été, on ne chauffe pas beaucoup. Soit. Là on a repris la période de chauffe notamment dans les bâtiments et les écoles et on aura à assumer la facture pour le dernier trimestre. C'est de l'ordre d'idée de ce que je viens de vous dire : à peu près 450 000 €. Bien sûr qui n'étaient pas prévus au budget

et il faut trouver des marges ailleurs. Pour en avoir discuté avec mes collègues maires de l'agglomération que j'ai vus hier soir, Cesson n'est pas un cas exceptionnel. L'agglomération n'est pas à part non plus. Et certains maires comme celui de Cesson sont inquiets pour le bouclage du budget. S'ajoutent à cela la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires – que je ne discute absolument pas, les 3,5 %. Sauf que quand on a voté le budget, ce n'était pas prévu. Et pour Cesson, ça représente sur 6 mois 100 000 €. Ce qui représentera l'année prochaine en 2023, 200 000 €. Pour un ordre d'idée, 200 000 € c'est presque 5 équivalents temps plein. Les marges de manœuvre vont être plus que restreintes. Comme on le dit souvent, on a eu des restrictions au fur et à mesure des années, des dotations globales de fonctionnement, de la taxe d'habitation qui a disparu et qui n'est pas compensée au nombre d'habitants qu'on accueille un nouveau et même dans sa valeur par rapport aux bases locatives sur lesquelles elle était appuyée. Année après année, sur 12 ans d'exercice, notre dotation globale de fonctionnement a baissé d'un million d'euros sur un budget qui en fait 12. Je le rappelle aussi, les dotations globales de fonctionnement étaient à l'époque faites – quand la décentralisation a été mise en place – pour que les compétences transférées aux communes soient assurées par les communes et l'État donnait les moyens aux communes de le faire. Ce n'est pas un cadeau de l'État vis-à-vis des communes. C'est un juste transfert par rapport à ces compétences. On voit aujourd'hui que pour les mêmes compétences, en tout cas pour Cesson, on nous donne 1 million de moins. Pour vous dire que les finances des villes en général ne sont pas bonnes. C'est pour ça que l'agglomération a signé une motion au dernier conseil communautaire pour alerter le gouvernement sur plusieurs points notamment sur le bouclier fiscal, sur une partie que l'État prévoit de supprimer qui s'appelle la CVAE, c'est la valeur ajoutée pour les entreprises, bien sûr sans compensation, ce serait trop facile. Et tout ce qu'on a perdu depuis des années et qui met les collectivités dans une situation assez catastrophique. J'ai moi-même cosigné une lettre, je vous l'ai envoyée cet après-midi, vous n'avez peut-être pas eu le temps de regarder vos mails, à l'initiative de la MIF, l'association des Maires d'Île-de-France, plus de 500 maires qui interpellent les parlementaires pour justement reprendre sur ces mêmes sujets. C'est-à-dire le bouclier tarifaire sur les énergies, la CVAE et on parlait de recensement tout à l'heure. C'est vrai que la dotation globale de fonctionnement des communes est toujours basée sur un recensement N-2 ou N-3, donc il ne prend pas en compte le vrai nombre des habitants d'une commune. Donc si on ajoute à ça la taxe d'habitation... On se rend compte qu'on ne va certainement pas dans le bon sens, qu'on a su à Cesson comme ailleurs, faire des économies de fonctionnement, tout ça pour arriver à 1,6 million de reports chaque année qu'on avait réussi à économiser. Sincèrement si les choses se poursuivent comme elles ont l'air de vouloir se poursuivre, à la fin de l'année, on aura mangé la moitié de ce 1,6 million. Mais je vous tiendrai informer au fur et à mesure. Ce qui veut dire que l'année prochaine, il n'y a plus rien. Et là il faudra qu'on explique comment on fait, à part voter un budget en déséquilibre – ce qu'on n'a pas le droit de faire, mais à part le faire... – et que le préfet prenne la main, envoie la Chambre régionale des comptes et qui gèrera la commune... Sincèrement la situation commence à être plus que préoccupante. C'est pour ça que différentes associations d'élus ont choisi d'interpeller les parlementaires et le gouvernement pour qu'il y ait des décisions prises, parce que Cesson ne sera pas un cas particulier. Imaginons même que la moitié des communes de France soient mises sous tutelle de l'État pour la gestion, on serait dans une belle panade. On n'est pas les seuls. J'ai échangé avec les différents maires de l'agglomération que j'ai vus hier soir. Tous sont inquiets. Tous cherchent à faire des économies et s'interrogent sur la disparition de leur autofinancement. On en est là aussi. Qui dit disparition de l'autofinancement dans les communes, dit difficulté à aller chercher auprès des banques. Une banque, quand vous lui demandez un emprunt,

forcément, c'est ce qu'elle regarde, votre capacité à rembourser votre emprunt. Si votre autofinancement et votre épargne nette notamment est négative, elle se dit : « Cette commune ne pourra pas rembourser son emprunt, donc je ne lui prête pas. » Si les banques ne prêtent pas, en tout cas pour Cesson et pour d'autres, c'est des investissements quasiment nuls sur une commune. Sans autofinancement et sans prêt, on ne peut pas faire. Mon propos ce soir n'était pas de vous alarmer outre mesure, mais la situation est préoccupante. En préambule de cette décision modificative, je tenais à vous faire cette information, ce petit préalable.

Sur la décision modificative n°2, on inscrit 131 000 € supplémentaires afin de faire face à l'augmentation des fluides. Je vous ai parlé de 450 000, mais ça ne suffira pas. Mais en l'état, on n'a pas les factures finales, donc on attendra de les avoir pour refaire une décision modificative pour y faire face.

Sur le reversement du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale, on inscrit 44 000 € supplémentaires. C'est une reversion qu'on fait vers Grand Paris Sud. Un peu d'histoire. Le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale a été institué par l'État pour en gros que les communes riches payent pour les communes pauvres. Sur Grand Paris Sud, certaines communes avant la création de Grand Paris Sud contribuaient à ce fonds et d'autres étaient bénéficiaires, comme Cesson, de mémoire, depuis un certain temps, peut-être pas dans le même montant, mais en tout cas depuis un certain temps. Avec la création de Grand Paris Sud et parce que Grand Paris Sud était issu des syndicats d'agglomération nouvelle, il y a eu un cavalier législatif – c'est comme ça que ça s'appelle – à l'époque pour que l'ensemble des communes qui constituaient l'agglomération puissent bénéficier de ce Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale ainsi que l'agglomération. C'est un système assez complexe. Je ne vous le détaillerai pas ce soir. Dans un même temps, nous sommes bénéficiaires et dans un autre on contribue aussi un petit peu. On ne comprend toujours pas très bien, mais c'est un peu le schéma. Quand ce Fonds de Péréquation a été institué, je dirais que toutes les communes ont été gagnantes, soit elles touchaient un peu plus que ce qu'elles avaient l'habitude de toucher, soit elles n'étaient plus contributrices et justement elles bénéficiaient du FPIC. Donc d'un commun accord, les maires à l'époque ont décidé de reverser une certaine partie à l'agglomération. Là on nous a demandé de refaire la règle du jeu si je puis dire. On pouvait rester sur ce qu'on appelle le droit commun, c'est-à-dire qu'il y a des sommes qui sont définies par l'État et chaque commune et l'intercommunalité touchent ces sommes. Ou on peut – si la majorité des élus en sont d'accord – reverser une partie de ce Fonds de Péréquation à l'agglomération. Si on était restés sur ce qu'on appelle le droit commun, on aurait touché un peu plus mais l'agglomération perdait quelque 5 millions d'euros dans son budget. Il y a eu des discussions qui parfois ont été assez âpres, je dois le dire, et il y a un consensus qui s'est dégagé pour qu'on parte sur ce qu'on appelle le droit commun et une reversion de 15 % pour l'agglomération. C'est un juste milieu pour que le budget de l'agglomération ne soit pas mis en difficulté. Je rappelle quand même que l'agglomération Grand Paris Sud fait aussi des investissements dans les communes et pour Cesson notamment nous donne des fonds de concours en investissement et en fonctionnement. D'un commun accord, les maires ont décidé de choisir ce système-là et il a été approuvé en dernier conseil communautaire. J'ai été un peu long pour cette explication, mais il me semblait important de la détailler et de dire que les maires de Grand Paris Sud ont d'un commun accord accepté de reverser une partie du Fonds de Péréquation.

Là pour autant, il nous faut réinscrire 44 000 € supplémentaires qui n'étaient pas forcément prévus au budget, puisqu'on était partis sur les sommes qui figuraient à notre budget précédent et qui sont un peu plus conséquentes. Pour équilibrer tout ça, on reprend 60 000 € qui sont inscrits dans les dépenses imprévues de

fonctionnement au chapitre 22. Nous reprenons également 90 000 € qui étaient inscrits au virement de la section de fonctionnement. Tout ça en dépenses. Et bien sûr en recettes, nous avons une inscription qui correspond au remboursement sur rémunération du personnel de 25 000 €. C'est la fameuse ligne qu'on n'inscrit pas dans son entièreté, parce que ce serait chaque année budgétaire supposée qu'on aurait un certain nombre d'agents malades. Bien sûr on ne peut pas se permettre de le faire comme cela. Voilà pour les recettes et les dépenses. C'est vrai que des dépenses où on reprend, constituent en fait une recette. C'est un peu une subtilité, mais c'est ainsi. Et dans la section d'investissement, il faut là aussi équilibrer. Puisque nous avons 90 000 € en moins. Nous les prenons sur les dépenses imprévues d'investissement. C'est comme ça que nous équilibrons notre section d'investissement.

J'ai été un peu long pour une DM, mais il me semblait important d'avoir cette explication. Bien sûr, je suis à votre écoute pour toute demande de précision ou toute intervention.

Xavier MARCHETTI : Bonsoir à tous. On entend bien les difficultés des collectivités territoriales, les efforts budgétaires qui sont demandés. En commission finances la semaine dernière, on avait posé des questions un peu pratico-pratiques notamment au niveau des services. On sait que les services ont été mis à contribution pour essayer de faire des efforts. Dans quelle proportion les services ont été mis à contribution ? Est-ce que vous avez un peu plus d'informations, dans quel domaine il y a eu des coupes demandées ? On sait qu'au début de l'été, il y a eu des commandes qui ont été stoppées notamment au niveau des commandes des écoles, au niveau des fournitures. Et on regrette que les acteurs, les directeurs d'écoles, les directrices n'ont pas été informés à ce moment-là dès le début de l'été, ni nous en Conseil municipal de juillet. On pense que s'il y avait eu plus d'informations et plus de communication à ce moment-là, il n'y aurait pas eu la cacophonie qu'on a rencontrée à la rentrée des classes. On regrette aussi de ne pas avoir eu de réponse au courrier qu'on vous a adressé début septembre pour, suite à cette situation-là, de réunir la commission finances ou la commission éducation. On avait parlé d'un déficit de 300 000 € en commission finances. Dans le tableau de la DM, on voit apparaître 131 000 de dépenses supplémentaires liés à l'augmentation des fluides, 44 000 pour le Fonds de Péréquation Intercommunale.

Pouvez-vous me confirmer comme vous nous l'avez dit en commission finances que pour les dépenses restantes, on est sur des proportions 2/3 pour une augmentation des frais de personnels et 1/3 pour l'augmentation des fournitures diverses ?

Une autre question. Est-ce qu'il va y avoir une aide de l'État ou est-ce qu'on l'a eue pour compenser l'augmentation du point d'indice ?

Très récemment, il y a eu des annonces gouvernementales qui ont parlé de l'augmentation de la hausse de la DGF pour compenser l'inflation et notamment les combustibles. Avez-vous plus d'informations concernant cette annonce-là ? Est-ce qu'il va y avoir des aides fin 2022, début 23 ? Est-ce que vous avez des précisions concernant cette annonce concrètement ? Merci.

M. LE MAIRE : Concernant l'augmentation de la DGF, non, on n'a aucune annonce. Ça ne peut pas être sur 2022, puisqu'il y a eu une loi de finances d'adoptée. Je pense qu'ils ne reviendront pas dessus. Ce qu'aujourd'hui les maires font, c'est interpeller puisque le projet de loi de finances 2023 est en discussion en ce moment... Le bouclier énergétique peut être mis en place avant mais il sera, je pense, plus impactant sur 2023. Concernant le point d'indice, on a entendu des annonces. Je vous rassure tout de suite, ça ne concernait pas Cesson puisqu'il y avait des clauses très spécifiques pour pouvoir en bénéficier et ce n'est pas le cas... En tout cas sur le budget 2022, lors du

vote du budget, il fallait avoir des critères bien spécifiques et malheureusement Cesson n'en fait pas partie.

Sur le scolaire, on ne pouvait pas vous l'annoncer au mois de juillet, puisque la décision a été prise juste après, quand on a vu arriver les factures d'énergie, juste avant les vacances ou peut-être le 15 ou le 16. Je ne sais plus exactement. C'est vrai que les factures ont été de façon peut-être péremptoire bloquées. Et pour être, notamment sur le scolaire, libérés un peu plus tard, on aurait pu être livrés à temps. Malheureusement, on a joué de malchance avec les prestataires. Je vous rejoins qu'on aurait pu communiquer un peu mieux vis-à-vis des directions d'école.

Sur les 100 000 € pour frais personnels, pour l'instant – ça ne fait pas partie de la DM en tout cas – on n'a pas réinscrit de frais supplémentaires là-dessus. On espère pouvoir les absorber dans le budget qu'on a inscrit au début du mandat. Mais je vous rappelle quand même que chaque année, on n'exécute pas à 100 % le budget du personnel et que c'est aussi grâce à ça qu'on fait des économies de fonctionnement. Je crains fortement cette année qu'on les dépense à 100 %, ce qui derrière ne nous dégagera pas de marge supplémentaire.

2/3, 1/3, j'aurais du mal à vous le dire aujourd'hui. Sur les efforts demandés à tous les services, ils peuvent être effectivement aujourd'hui en tout cas répartis de façon peut-être inégale mais ils sont faits au fur et à mesure des commandes qu'on nous présente. Toute commande au-dessus de 5000 € est analysée pour savoir quelle est l'urgence, si la sécurité est mise en cause, sur la nature vraiment de la dépense.

Oui, il y a déjà des petits gestes qui peuvent paraître un peu anodins mais qui dans la symbolique sont quand même importants, puisqu'on a effectivement demandé des efforts. Sur le colis de nos anciens, on l'a stoppé. Ça peut paraître anecdotique. On maintient le goûter évidemment. Ça peut paraître anecdotique, en plus c'est budget du CCAS. Mais dans une période où on demande des efforts à tous les services et on va demander des efforts aux habitants, j'ai pris la décision de ne pas distribuer le colis de fin d'année à nos anciens. On s'en expliquera bien sûr avec eux. On ne mettra pas d'illuminations de Noël non plus. Pareil c'est une dépense qui peut paraître anecdotique, mais quand on est à demander des efforts à tout le monde, ça me paraît logique de ne pas le faire. Sur le scolaire, on a aussi averti les directions que le budget serait de moins 20 % – c'est une estimation. Budget global : transports, fournitures, classes transplantées, etc. Mais avec bien sûr un examen au cas par cas des demandes. On est sur des grandes idées. Voilà les mesures qu'on met en place aujourd'hui, mais on gère les commandes selon les demandes pour avoir bien évidemment le maximum d'économies réalisées à la fin de l'année sans mettre en péril que ce soit la sécurité des bâtiments, des agents, des élèves et des habitants bien évidemment.

Julien FAVRE : Je voudrais revenir à la question des dépenses énergétiques. On voulait savoir : le contrat qui nous lie à l'entreprise est un contrat communal ou c'est un contrat signé dans le cadre de l'agglomération ?

M. LE MAIRE : C'est un contrat communal.

Julien FAVRE : Qui arrive à échéance quand ?

M. LE MAIRE : On l'a revoté il y a peu, avant la crise. On a dû le revoter en février-mars. Je n'ai plus la date en tête.

Julien FAVRE : C'est un contrat annuel ?

M. LE MAIRE : Non, c'est un contrat de 3 ans.

Julien FAVRE : C'est un contrat qui nous engage sur 3 ans et pour lequel les prix ne sont pas bloqués.

M. LE MAIRE : Sur le gaz vous ne pouvez pas bloquer le prix. Avec toutes les explications que je vous ai données avant, vous n'avez pas de prix garantis. Par contre il y a une clause. Si des économies de consommation sont faites, les gains sont partagés entre le prestataire et la commune. Malheureusement avec le prix du gaz, je crains que les économies ne soient pas là. C'est une certitude.

Pour autant, ce contrat prévoit aussi le remplacement des chaudières actuelles. Certaines sont assez anciennes. Bien sûr des chaudières gaz pour l'instant qui seront plus performantes, qui normalement devraient moins consommer. Puisqu'on est sur ce chapitre de l'énergie et du chauffage, on réfléchit – avec l'agglomération et en parallèle avec le syndicat d'électrification de Seine-et-Marne, mais je pense que ce sera avec l'agglomération – à l'installation d'au moins un et je l'espère deux réseaux de chaleur géothermie basse profondeur, sur un premier secteur qui est sur Cesson-la-Forêt et qui pourrait alimenter le gymnase Colette Besson, notre structure antenne jeune qui est un peu plus loin – j'essaie de ne pas en oublier – la piscine, la salle de La Forêt éventuellement, les logements HLM qui se situent un peu plus loin, l'école Fontaine, le collège et s'ils sont intéressés l'Ehpad qui se situe là et pourquoi pas si eux aussi sont intéressés, le centre commercial qui se situe un peu plus loin. Réseau de chaleur qui serait tout à fait pertinent puisque ces bâtiments-là sont des bâtiments qui consomment beaucoup d'énergie. On serait sûr de la géothermie. Donc en termes de matières premières, c'est très économique, c'est de l'énergie renouvelable donc parfait. Les études un peu plus poussées devraient démarrer en 2023 et on espère au plus vite des travaux derrière. Mais GPS a pris la mesure forcément mais souhaite accélérer aussi sur ce domaine-là. Il y a d'autres réseaux de chaleur qui sont à l'étude sur d'autres communes. J'ai suscité une 2^e zone qui me paraît pertinente et l'étude viendra aussi. C'est juste ici sur l'axe de l'avenue Aimé Césaire, puisqu'ici nous avons un collège, lycée, un gymnase, deux écoles, une maison des sports, une salle polyvalente. Si on va encore tout au bout, nous avons un nouvel Ehpad qui vient d'ouvrir. Donc des bâtiments qui sont susceptibles de répondre à une alimentation avec un réseau de chaleur tel qu'il est envisagé. En installer d'autres ailleurs c'est un peu plus complexe parce qu'il faut une taille critique sur les bâtiments qu'on peut alimenter. Mais je reste persuadé à une certaine époque qu'il fallait de la géothermie profonde et ce n'est pas le cas. On peut travailler sur de la géothermie basse profondeur. On va accélérer de ce côté-là pour au moins ces deux zones-là.

Julien FAVRE : Si d'aventure ce projet d'équipement devait aboutir, quel est l'horizon en termes de calendrier ? Combien de mois d'années faut-il pour aboutir ce type de projet ?

M. LE MAIRE : J'espère le plus vite possible. À mon avis après les études, il faut au minimum 2 ans, même 3 pour que ce soit parfaitement opérationnel. Plus vite on lance les études et plus vite derrière on peut se lancer là-dessus. 3 ans, c'est long, mais ce n'est pas très long à l'échelle d'une commune et d'une municipalité.

Julien FAVRE : Pour revenir au chiffre que vous citez tout à l'heure, vous avez évoqué une facture de 450 000 €. Je n'ai pas bien compris. C'est le montant global sur l'année ou c'est le montant estimé à 270 000 début de l'année et facture globale à la fin de l'année 450 000 ?

M. LE MAIRE : Oui. C'est ce que notre fournisseur prévoit. Si le prix du gaz baisse d'ici la fin de l'année, on peut toujours espérer que ça ne sera pas ça, mais c'est les prévisions qu'il a aujourd'hui sans pour autant nos les garantir. On n'est pas sur du prix garanti sur le gaz.

Julien FAVRE : Est-ce qu'il a été envisagé éventuellement pour les années à venir de faire un contrat groupé intercommunal peut-être pour obtenir des prix plus intéressants ?

M. LE MAIRE : On est en contrat avec DALKIA, mais je pense que même ce groupe, ils ne sont pas tout seuls... Il faudrait comparer avec les différents syndicats qui sont autour de nous et ce qu'ils ont comme prix du mégawatt. Sincèrement on pourra le faire, mais je ne suis pas persuadé qu'ils aient un meilleur prix. Bien sûr qu'on regardera ça de près et challengera notre fournisseur.

M. LE MAIRE : M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : Effectivement c'est une bonne nouvelle, le fait d'envisager l'utilisation de la géothermie. Je pense que ça va tout à fait dans le bon sens et qu'on ne peut que se réjouir de ce type d'initiative.

Je voudrais revenir sur un point tout d'abord pour prolonger la question qui avait été posée par Mme MARCHETTI. Nous comprenons très bien que la situation financière est difficile et qu'il a fallu s'adapter rapidement. Pour que les choses soient claires, nous regrettons le manque de communication auprès de la population, des interlocuteurs comme les directeurs d'écoles et auprès du Conseil municipal. C'est-à-dire que nous avons appris une série de décisions qui posaient problème notamment pour les écoles sans avoir été avertis clairement de la dégradation de la situation des finances municipales – même si on pouvait s'en douter. C'est pourquoi nous vous avons demandé la réunion d'une commission éducation et d'une commission des finances pour que les choses soient dites clairement et dans le cadre des instances de la commune. Je pense que ce serait une meilleure manière de procéder pour l'avenir si nous nous retrouvons dans ce type de situation.

Dans le même esprit, là nous sommes évidemment rassurés d'avoir une présentation plus précise de la situation de la commune, mais nous aimerions avoir des éléments sur votre politique en termes de coupes budgétaires. Là vous nous dites que vous allez étudier les factures importantes les unes après les autres pour envisager les économies qui peuvent être faites. Il me semble qu'il serait bon que le Conseil municipal et les habitants soient informés dans le cadre de cette situation financière des choix qui vont être faits. C'est-à-dire quelles sont les politiques qui sont préservées, quelles sont celles pour lesquelles nous envisageons d'avoir de plus fortes économies.

Le 2^e point. Bien sûr nous sommes tout à fait solidaires des démarches que vous avez pu entreprendre pour dénoncer la dégradation et la situation financière de notre commune, que ce soit le courrier de l'association des maires que vous avez signé ou la motion qui a été adoptée par GPS. Nous proposerons d'ailleurs en prévision du prochain Conseil municipal une adaptation de ce texte à l'adoption de notre Conseil municipal pour aller dans le même sens.

Il nous semble important de pointer que ces difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans les communes sont la conséquence de choix politiques qui ont été faits à l'échelle nationale. Vous savez bien que si nous sommes dans cette situation absurde en matière énergétique, c'est parce qu'il a été décidé depuis quelques années de déréguler le marché de l'énergie dans des conditions absolument scandaleuses, ce

qui explique l'augmentation des tarifs énergétiques qui profitent en grande partie aux groupes pétroliers. Là-dessus il y a des choix politiques et il faut être conscients du fait que les problèmes qui nous arrivent dans notre commune sont aussi la traduction d'orientations qui sont prises à l'échelon national. De la même manière, les difficultés financières, la baisse de la DGF de la commune traduisent aussi des choix politiques nationaux.

Il nous semble important aussi de faire la part entre les problèmes nationaux et les choix qui ont été faits à l'échelle locale. Je voulais revenir ici sur le fait qu'il me semble que l'un des éléments qui expliquent aussi la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, c'est le fait qu'une série de choix ont été faits à l'échelle locale qui sont des choix que nous désapprouvons. Ça a été l'un des enjeux de la dernière campagne municipale de 2020. Nous avons insisté à cette occasion sur la nécessaire mise en place d'une politique de transition énergétique qui nous aurait mieux armés face à l'explosion actuelle des coups. Vous considérez que votre seule priorité était la stabilisation à court terme des finances. Vous n'avez donc pas prévu les investissements qui auraient été nécessaires et qui auraient été possibles alors que les taux étaient très faibles. Vos priorités d'investissement sont-elles ailleurs ? Votre seul choix structurant a été de construire la maison de police municipale. Une dépense de 1,3 million d'euros qui aurait été moindre si vous n'aviez pas fait le choix de prévoir l'armement de la police. Les investissements d'hier auraient permis les économies d'aujourd'hui. La situation actuelle marque à nos yeux l'échelle de votre politique sans vision à long terme. Les taux recommencent à augmenter. Il devient donc plus difficile d'investir alors que nous devons payer plus cher l'énergie. Merci.

M. LE MAIRE : Merci M. BOSQUILLON. Vous me permettrez de rebondir sur ce que vous venez de dire. Le prix du gaz, je peux entendre ce que vous dites. Il y a juste un élément qui a été à l'origine de cette hausse, un conflit qui se situe à peu près entre l'Ukraine et la Russie. Difficile à agir dessus. C'est comme ça.

Sur la DGF, sur la baisse, vous avez raison. Je vous rappellerai aussi que c'est différents gouvernements qui les ont actées aussi bien de droite que de gauche. Il faut dire les choses. Les choix, encore une fois, on revient sur tout ce qui peut être investissement et les sommes qu'on peut y consacrer. J'aurais aimé pouvoir consacrer 10-20 millions d'euros à la réfection des bâtiments, à leur remise en normes, qu'ils soient plus économes en énergie. J'aurais aimé pouvoir pourquoi pas installer des panneaux photovoltaïques partout. Je connais quelqu'un qui a essayé mais qui n'a pas pu, qui nous a pondu à une époque des millions d'euros de subventions de la région qui viendrait pour installer plein de panneaux photovoltaïques. Ça ne s'est pas fait. On aimerait bien effectivement pouvoir faire ce genre d'investissement. Malheureusement, vous le savez maintenant, les budgets des communes ne sont pas extensibles. Quand on investit, il faut rembourser l'emprunt.

Le poste de police municipale coûte 1,3 million d'euros. Je vous rappellerai quand même qu'il est particulièrement bien subventionné et que des subventions qu'on n'aurait pas forcément eues sur d'autres projets. Je vous rappellerai aussi qu'en termes de projet structurants qui arrivent, on a aussi la restructuration de notre pôle petit enfance sur Cesson-la-Forêt. On pourrait rester axés sur cette police municipale, je peux l'entendre. On ne peut pas résumer ça non plus sur les actions qu'on est en train de mener.

Il y a d'autres demandes d'interventions ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Juste une explication de vote. Comme mes collègues l'ont très bien dit précédemment, nous ne connaissons pas suffisamment les différents arbitrages qui découlent de cette situation financière très délicate. Il n'y a eu aucun

échange en amont des prises de décision, aucune transparence alors qu'une 3^e décision modificative sera probablement présentée lors du prochain Conseil municipal. Nous sommes donc contraints de voter contre cette décision modificative.

M. LE MAIRE : Ce que je comprends forcément. Je vous rappellerai juste une chose : vous demandez à participer aux arbitrages d'un budget contre lequel vous avez voté. C'est un peu cocasse, mais ce n'est pas grave. J'ai compris votre explication de vote. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je vous propose de passer au vote...

Christophe BOSQUILLON : Pardon, excusez-moi. Juste une précision. Le fait de voter contre un budget ne signifie pas que les élus ne doivent pas être informés de l'application de ce budget.

M. LE MAIRE : Être informé, c'est une chose, mais demander de participer aux arbitrages, c'en est une autre et c'est ce que vous avez demandé, participer aux arbitrages d'un budget contre lequel vous avez voté. contre. Je trouve ça un peu fort. C'est tout. Je vous le dis.

Julien FAVRE : On ne demande pas d'arbitrer un budget, on demande d'arbitrer des économies.

M. LE MAIRE : Non, c'était...

Julien FAVRE : Ce n'est pas exactement la même chose. On demande d'arbitrer des économies.

M. LE MAIRE : C'était dans le courrier que vous m'avez adressé, vous demandiez à participer aux arbitrages. Je vous le dis.

Julien FAVRE : Arbitrages d'économies budgétaires.

M. LE MAIRE : Oui, aux arbitrages d'un budget pour lequel vous avez voté contre.

Julien FAVRE : Nous avons voté contre ce budget parce qu'il n'était pas le nôtre, ça ne correspond pas à nos orientations. Il me semble que dans le fonctionnement d'une municipalité, nous devons être associés à des arbitrages s'il y a des économies budgétaires à faire.

M. LE MAIRE : Arbitrages d'un budget pour lequel vous avez voté contre. Je vais répéter.

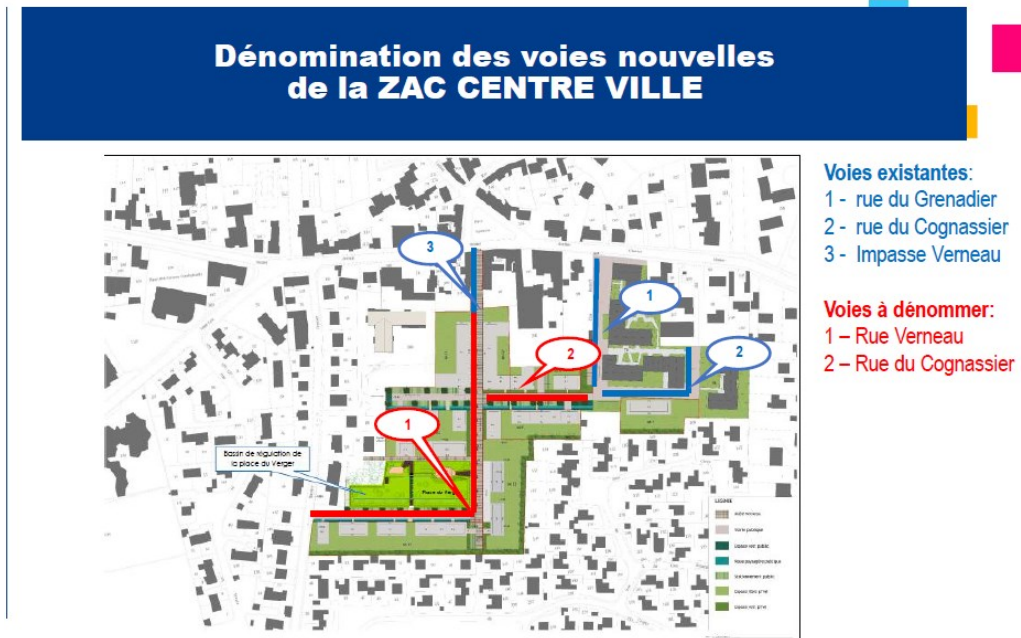
Julien FAVRE : On reste sur nos positions.

M. LE MAIRE : On est d'accord, mais moi aussi. Ça tombe bien. OK. Pas d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? 5. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
5 abstentions**

URBANISME

Dénomination des voies complémentaires de la zone d'aménagement concertée centre-ville



M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à M. BELHOMME.

Jean-Michel BELHOMME : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. On va délibérer pour dénommer des voies complémentaires dans la Zac d'aménagement concertée de Cesson-centre. Dans le cadre de la réalisation des accès au centre-ville, il est prévu la réalisation de voiries desservant les différents lots inscrivant dans la continuité des voiries déjà aménagées dénommées rue de Grenadier pour l'axe nord-sud, rue du Cognassier pour axe est-ouest, dans la première partie de la Zac qui était dit le lotissement du Clos Renard. Vous avez des voies qui sont actuellement dénommées qui sont en bleu. Le 1, c'est la rue du Grenadier. Le 2, rue du Cognassier. 3, l'impasse Verneau. Il y a une opération qui va démarrer en bordure de la Zac près de la rue Maurice Creuset. Il y a lieu – de façon à les avoir le plus tôt possible et à pouvoir repérer et donner des adresses définitives aux bâtiments qui pourront se construire – de dénommer les voies qui vont être réalisées qui sont en rouge sur le plan. Sachant que ces voies sont en prolongation de voies déjà existantes, il est proposé – de façon à limiter le nombre de noms de rue – de donner simplement deux noms de rues. Un pour la voie qui descend depuis l'impasse Verneau et qui se dirige en direction de la rue Maurice Creuset – qui est la numéro 1 sur le plan en rouge – de la dénommée la rue Verneau. Et pour la 2 qui est dans le prolongement de la rue du Cognassier déjà existante, de lui donner le nom de la rue du Cognassier. Nous avons examiné ceci en commission d'urbanisme il y a maintenant 2 semaines. c'est notre proposition. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre inter des abstentions ? Merci.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Classement dans le domaine public communal de la voirie des Girouettes, de la sente et espaces communs de la Résidence du Clos des Jades

Classement des parcelles supportant la rue des Girouettes dans le Domaine Public Routier



Jean-Michel BELHOMME : On a déjà eu une délibération de ce même type lors d'un précédent Conseil pour la rue du Mistral. Là c'est la rue des Girouettes qui est juste à côté de la rue du Mistral. La rue des Girouettes, c'est la rue qui dessert une opération qui s'appelle le Clos des Jades. Le 27 juillet, on a signé un acte de rétrocession entre GPS et la commune et le promoteur Marignan. Depuis cette date, les parcelles foncières X363, 402 et 403 sont classées dans le domaine privé de la commune et comme elles supportent des voiries de desserte, il y a lieu maintenant de les classer dans le domaine public communal. Ceci doit se faire au terme d'une délibération.

Ce que je vous propose, c'est de classer les emprises foncières qui sont désignées, les parcelles X363, 402 et 403 qui sont en rouge et qui comprend également le cheminement piéton entre l'opération de la rue du Mistral et l'opération de la rue des Girouettes qui sera également classé dans le domaine public communal.

On avait procédé à des balayages pour classer énormément de voiries qui n'avaient pas été classées dans le domaine public. À chaque fois que nous aurons une rétrocession, on fera au coup par coup de façon à ne pas les oublier, le classement dans le domaine public des surfaces qui seront rétrocedées à la commune.

Est-ce que vous avez des questions particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

VIE LOCALE**Modification du règlement et de la convention des salles Chipping Sodbury et Crèche**

M. LE MAIRE : Merci, M. BELHOMME. Délibération suivante sur une modification du règlement de la convention des salles Chipping Sodbury et de la crèche. Comme vous le savez, ces salles peuvent être louées par la commune à des particuliers dans le cadre de réunions festives. Suite à quelques désagréments et plaintes survenus lors de ces réservations, il a été décidé de modifier ou d'ajouter dans les documents de réservation – qui sont la convention et le règlement intérieur – les termes suivants. Les situations permettant à la commune d'encaisser une partie ou la totalité du chèque de caution seront :

- en cas de ménage non conforme à l'état des lieux
- en cas de déplacement non justifié du technicien d'astreinte pour un montant de 22,91 € TTC de l'heure
- en cas de dégradation des équipements extérieurs et intérieurs
- en cas de perte des clés

Également le tarif d'un forfait ménage en cas de manquement, donc modification par avenant du marché de ménage pour 690 € TTC pour la salle Chipping Sodbury et 357,08 € TTC pour la salle de la crèche.

L'interdiction d'utilisation de feu d'artifice – même si ça pouvait tomber sous le sens – et de préciser que la convention fait foi pour valoir ce que de droit.

On ne peut pas malheureusement quantifier ou vérifier le niveau sonore pouvant faire l'objet de plaintes, mais il est décidé de ne pas l'inscrire dans le cadre de l'encaissement du chèque de caution. Toutefois, la commune se réserve le droit de refuser tout nouveau prêt si des plaintes se font jour après la location.

Je vous propose donc d'appliquer ces nouvelles mesures dans le cadre des prochaines locations de salles avec effet rétroactif dès les réservations d'octobre 2022.

Est-ce que vous avez des questions ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Merci. Nous nous félicitons que notre demande faite en commission vie locale de retirer du chapitre des sanctions financières les nuisances sonores ait été acceptée. Comme vous l'avez dit et comme tout le monde a pu l'admettre en commission, cela aurait induit des difficultés à la fois pour constater les nuisances et ensuite pour faire appliquer une éventuelle sanction. Annoncer que tout nouveau prêt de salle pourra être refusé à un utilisateur qui perturberait le voisinage nous semble suffisant. Nous voterons donc pour ces modifications.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES**Indemnités versées aux élus**

M. LE MAIRE : Je cède la parole à M. HEESTERMANS.

Jacques HEESTERMANS : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, dans le cadre de l'engagement d'une nouvelle politique de fleurissement en adéquation avec le contexte environnemental, une indemnité sera allouée à un conseiller municipal.

Cette indemnité de fonction est calculée dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Il vous est donc proposé d'attribuer l'indemnité à un nouveau conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} novembre 2022.

Est-ce que vous avez des questions ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Nous avons bien noté que cette nouvelle indemnité se faisait dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. D'ailleurs vous n'avez pas le choix, vous ne pouvez pas faire autrement. Néanmoins, cette nouvelle indemnité vient augmenter la somme totale des indemnités versées aux élus de la majorité dans un contexte d'économies budgétaires alors que vous demandez aux services de se serrer la ceinture. Nous estimons que ce n'est pas un bon signal. Nous nous abstenons donc pour cette décision.

Jacques HEESTERMANS : Bien. D'autres observations ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 6... Vous ne participez pas au vote ? D'accord. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

5 abstentions

1 ne se prononce pas

Modification au tableau des effectifs

Jacques HEESTERMANS : Il est proposé de créer plusieurs postes suite à l'inscription des agents sur les tableaux d'avancement annuel de grades, sur les aptitudes parfois de promotions internes au titre de l'année 2022.

Il est proposé :

- 1 poste d'attaché territorial titulaire à temps complet
- 3 postes d'agents de maîtrise principal territorial titulaire à temps complet
- 4 postes d'adjoints techniques principal de première classe territoriale titulaire à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle territoriale titulaire à temps complet
- 2 postes de brigadiers-chefs principal territorial titulaire à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de première classe territoriale titulaire à temps complet

Il vous est donc proposé de changer le tableau des effectifs à la date du 1^{er} décembre 2022. Est-ce que vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie. Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

5 abstentions

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Merci, M. HEESTERMANS. On a fini l'ordre du jour du Conseil municipal. Comme nous avons reçu des questions orales par écrit du groupe Nouveau départ pour Cesson, je vous propose que vous en fassiez lecture et que je vous apporte les réponses.

Julien FAVRE : Merci. Je poserai la première question. GPS a produit un document sur

les économies d'énergie. Il serait utile d'organiser une réunion des conseillers municipaux de Cesson sur ce thème afin de produire une déclinaison locale de ce document. La question est donc celle-ci : quand envisagez-vous d'organiser une telle réunion comme cela a déjà été fait dans d'autres communes de GPS ? Merci.

M. LE MAIRE : Comme je vous le disais, j'étais avec mes collègues maires de Grand Paris Sud hier, aucun m'a parlé de réunion comme ça organisée dans leur commune. C'est peut-être ailleurs que Grand Paris Sud. Effectivement, Grand Paris Sud a produit un document de travail lors d'un groupe de travail énergie, un document très complet sur tous les axes d'économie qui peuvent être faits au niveau de l'agglomération et au niveau des communes. Donc on pourra effectivement envisager une réunion – je ne sais de quelle commission – pour regarder la déclinaison à Cesson. Elle va être assez courte, puisque dans ce document on recense les bâtiments énergivores de l'agglomération. Il y en a 10, principalement des piscines et un théâtre de Corbeil – pour ne pas le citer – et l'hôtel d'agglo. Des bâtiments qui sont de compétence Grand Paris Sud. Les villes n'ont pas grande action à mener là-dessus. Et je vous rassure, la piscine de Cesson fait partie des 10.

Ensuite, on parle de l'éclairage public. Là encore compétence de l'agglomération. Je signale juste que Cesson est la seule commune à éteindre une partie de la nuit son éclairage public. Apparemment, d'autres maire veulent emboîter le pas, d'autres ne veulent absolument pas. Donc il n'y a pas de consensus sur ce sujet-là. Ce qui est évoqué, c'est les températures de chauffe dans les bâtiments. Là, on adopte aussi depuis un certain temps les mesures préconisées, à savoir en majorité, nous, en tout cas, 19 degrés aussi bien dans les écoles que dans nos bâtiments communaux, un peu plus pour la crèche bien évidemment. Ce document est très détaillé, mais parce qu'il reprend tout ce qui concerne Grand Paris Sud, donc il est fort complet, avec des annexes sur le prix du gaz, sur le prix de l'électricité, sur tout ça. Il parle de ce que je vous ai dit tout à l'heure, des circuits de géothermie, de tout ce qui peut être mis... Ça, on attend l'étude de Grand Paris Sud. Pourquoi pas réunir une commission ? Il faudrait voir laquelle peut être compétente là-dessus, mais le tour va être vite fait en tout cas sur la déclinaison locale de ce document qui je le précise pour l'instant n'est qu'un document de travail, de ce groupe de travail. Il a été présenté à la conférence des maires hier pour que les orientations qui pourraient être définies soient un peu discutées. Orientations qui sont rediscutées en conseil communautaire. Pour l'instant, ce document n'est qu'à ce niveau-là. Ce n'est pas un document diffusé plus que ça dans les communes, sauf pour le groupe de travail auquel j'ai participé aussi sur l'énergie. Question numéro 2.

Julien FAVRE : Juste pour information du Conseil municipal, la démarche est initiée à Lieusaint.

M. LE MAIRE : J'avais le maire de Lieusaint en face de moi, et il n'avait pas eu l'air de nous dire ça. Après...

Xaviera MARCHETTI : 2^e question, GXO, entreprise de logistique située dans la zone industrielle des du Bois des Saints-Pères envisage de demander un permis de construit pour extension. Une telle décision entraînerait un reclassement en seuil haut Seveso ce qui autoriserait le stockage de produits plus dangereux ou plus de produits. Il semble que ce soit à Cesson d'instruire cette demande. Quelle est votre position sur cette demande à laquelle nous sommes opposés compte tenu de sa dangerosité pour les riverains de la Plaine du Moulin à Vent et pour les élèves et personnels de l'école Saint-Paul ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Il me semblait que lors de la dernière commission urbanisme, vous connaissiez notre point de vue là-dessus, mais vous reprenez la question en Conseil municipal, donc nous allons vous redire notre position là-dessus. Je reviendrai quand même sur le libellé de votre question. Vous dites qu'une telle décision – même si je dis d'entrée de jeu que nous sommes contre ce projet, comme ça c'est réglé, mais je dirai pourquoi derrière – entraînera à classement seuil haut, pas forcément. Ce n'est pas pour autant qu'on délivrera le permis de construire, encore une fois. Mais pas forcément. La nature du seuil haut dépend du stockage des produits qui seront dedans. Ces produits peuvent être tout à fait inoffensifs pris individuellement, mais mis ensemble, représenter un seuil de dangerosité qui peut prétendre à un Seveso seuil haut. Affirmer aujourd'hui que la décision rendrait la dangerosité pour les riverains de la Plaine du Moulin à Vent et les élèves de l'école Saint-Paul qui se situe à plus d'un kilomètre, c'est aller un peu vite en besogne. Ceci étant, il faut faire peut-être un peu d'histoire là-dessus. M. BELHOMME m'a préparé une belle note, mais je ne vais pas vous la lire dans son entièreté, sinon ça va être... Mais il faut se souvenir que l'entrepôt initial devait être construit par Beiersdorf qui a son usine de production à Savigny-le-Temple. Et les élus de l'époque avaient accepté cet entrepôt de stockage uniquement en appui sur la production de produits Nivea pour ne pas les citer... Il faut que j'en cite d'autres parce que j'ai fait de la publicité. Non, on ne va pas en citer d'autres. Ils avaient accepté à l'époque uniquement parce qu'il y avait de la production et qu'il fallait du stockage par rapport à cette usine Beiersdorf – qui ne s'appelle plus Beiersdorf maintenant – sur Savigny-le-Temple. C'est de mémoire Beiersdorf qui a été initiateur du projet et qui a refilé le bébé à Norbert DENTRESSANGLE. C'est Norbert DENTRESSANGLE qui a construit l'entrepôt et qui l'a exploité derrière, pas uniquement pour des produits Beiersdorf, mais également pour des petites puces qu'on met dans nos téléphones pour un opérateur qui est très libre et aussi pour des vêtements très prisés par les jeunes avec un entrepôt très automatisé. Et ce qui faisait le classement seuil haut de ce site, c'était les produits Beiersdorf, c'est-à-dire le produit de beauté ou pas qu'on peut utiliser tous les jours mais qui pour la plupart ont des gaz propulseurs notamment, qui fait que bien sûr ces gaz stockés dans des quantités importantes, cela faisait que le site était en seuil haut. Là encore Beiersdorf n'a pas forcément joué le jeu, puisqu'il s'est retiré progressivement du site ce qui fait que le site est passé en seuil bas au fur et à mesure du temps. Je ne sais plus de quand date le dernier permis de construire, mais c'est dans la note. En 2013, le propriétaire qui était d'ailleurs une foncière avait déposé un permis de construire pour extension qui avait été reconstruit, conforme aux PLU de l'époque qui avait été accordé. Sauf que depuis 2013, ils n'ont rien fait. C'est pour ça que l'autre foncière, celle qui a racheté, va représenter un nouveau permis de construire pour le même projet, en fait. On a décrété que sur cette zone, on ne voulait plus de logistique pure et dure, si je puis dire. Il est hors de question pour nous de l'accorder. D'ailleurs M. BELHOMME qui était à la commission des sites il y a peu en préfecture, même si la commission des sites ne traite pas des sites Seveso seuil bas mais uniquement des sites Seveso seuil haut a réaffirmé l'opposition des élus – qu'ils soient aussi bien de Cesson que de Savigny-le-Temple – à la toute nouvelle extension logistique dans ce quartier. Ça a été rappelé dans cette commission. Cette intervention a été notée dans le PV de la réunion. Nous allons quand même rencontrer le pétitionnaire le 24 novembre 2022 avec la maire de Savigny-le-Temple, en présence de représentants du propriétaire et de l'exploitant et nous leur reconfirmerons l'opposition unanime des deux communes sur toute nouvelle extension, même si la commune de Savigny-le-Temple n'est pas directement concernée, puisque l'emprise est complètement sur Cesson. Ce sera notre position en tout cas. D'un premier abord, parce qu'on ne souhaite pas avoir eu d'extension de la

logistique dans ce coin-là est bien sûr si cette extension devait avoir lieu, les produits stockés s'ils devaient nous amener un Seveso seuil haut, ce serait bien sûr encore une fois inacceptable. Dans un premier lieu, c'est le projet par lui-même d'extension logistique pour lequel nous ne sommes pas d'accord et donc on n'assurera pas le permis de construire. Après on verra ce que le pétitionnaire décide – et là on est parfaitement d'accord avec la commune de Savigny – on sera opposés à ce projet.

Xaviera MARCHETTI : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Bruno COTTALORDA : La commission éducation ne s'est réunie que deux fois depuis le début du mandat, ce qui se passe de commentaires. Par contre plusieurs réunions se sont tenues à la fois avec les adjoints en charge de l'éducation et de la jeunesse mais aussi les conseillers municipaux délégués aux différentes écoles, qui appartiennent tous à la majorité. De fait, les élus du groupe Nouveau départ pour Cesson sont écartés du fonctionnement normal. Quelques exemples, mais on ne les a peut-être pas tous : la commission de dérogation, certaines réunions pour la suppression de la sectorisation, le comité de pilotage du projet éducatif de territoire. Il est difficile de considérer que ce fonctionnement soit efficace et nous sommes surpris d'une telle opacité. Pouvez-vous faire en sorte que nous puissions désormais être associés à ces réunions. ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous en prie et je vais vous apporter les mêmes réponses que je vous ai déjà apportées sur des questions similaires notamment concernant la commission de dérogation. On avait déjà fait une réponse là-dessus, je vous le rappelle. Il ne s'agit pas d'une commission au sens commission municipale. Il s'agit juste de prendre l'avis des directions d'école sur ces demandes de dérogations. La décision finale appartenant au maire. Les élus délégués sont présents justement parce qu'ils sont délégués dans les groupes scolaires. Il n'y a pas lieu là-dedans à débat ou positionnement politique ou stratégique dans cette instance. D'ailleurs, les autres élus de la majorité n'y sont pas conviés non plus. C'est simplement les directions d'école et les délégués dans ces écoles.

C'est pareil sur la désectorisation, il me semble que je vous ai déjà répondu lors d'un précédent Conseil municipal, mais je vais répéter. Le projet a été présenté à l'inspectrice de l'Éducation nationale et aux directions d'écoles. Il a été exposé à la commission. Il devait être présenté à la communauté éducative mais ça n'a pas pu se faire à cause du Covid. Ça n'a pas encore fait l'objet d'une délibération. Bien sûr, c'est révisable si nécessaire. Je rappelle que ça concerne les futurs parents et pas ceux actuellement scolarisés. Et d'ailleurs, on peut se poser la question si l'avis des parents actuels ne serait pas forcément objectif, ce qui peut paraître logique à cause d'intérêts personnels, d'intérêts de leur école, on peut entendre tout ça. Bien sûr le Conseil municipal élu en 2020, il y a eu un travail d'élus, de techniciens, il y a eu un avis d'experts, l'inspectrice de l'Éducation nationale, il y avait eu un avis de commission. Là-dessus ça se poursuit si je puis dire et on aura l'occasion d'en reparler.

Sur le comité de pilotage du projet éducatif de territoire, c'est un comité de pilotage. Donc il est constitué du maire, bien sûr des adjoints concernés, du président du Syndicat Intercommunal, des représentants de l'inspection de l'Éducation nationale, de la CAF et de la SDJES. C'est un comité décisionnaire dans le cadre d'un projet politique porté par la majorité. C'est ainsi. Bien sûr comme les autres acteurs de l'éducation, vous en tant qu'élus d'opposition vous êtes invités à participer aux réunions – d'ailleurs vous n'avez pas manqué de le faire – qui permettent l'élaboration

du PEDT, notamment le diagnostic et les perspectives là où on peut bien sûr échanger, débattre et proposer. Tout ça n'est pas opaque mais bien conforme à un fonctionnement normal d'une collectivité.

Le public s'étant déplacé nombreux – et je le remercie – s'il veut s'exprimer, poser des questions. Non. C'est parfait. Il me reste à vous souhaiter une bonne fin de soirée.